

EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le cinq juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de GABIAN (Hérault) régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de la salle du Conseil Municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur FOREZ Daniel - 1^{er} adjoint en remplacement de Monsieur le Maire - absent à la séance.

Présents : Messieurs BERTHOMIEU M. - DE BARROS C. - FOREZ D. - ISARN P. - SOULIÉ Ch.

Mesdames GALZY I. - GROUSSET E. - LABROUSSE M. - PAILLÈS S. - ROUSSET A.

Absents : BOUTES F. (Maire)

Procurations : LAVIT F. à LOPEZ Ch. - BOUDET A. à FOREZ D.

Secrétaire de séance : LABROUSSE Marlène

52/2022 - Suppression d'un emploi en qualité d'adjoint technique principal 1^{ère} classe - durée hebdomadaire 35 heures

Monsieur FOREZ Daniel - 1^{er} adjoint rappelle à l'assemblée délibérante

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement

Il appartient donc à l'organe délibérant de la collectivité de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Monsieur FOREZ Daniel - 1^{er} adjoint explique qu'en raison d'un départ en retraite en date du 1^{er} mai 2023 d'un agent portant les fonctions d'Adjoint Technique Principal 1^{ère} classe - durée hebdomadaire 35 heures, il y aurait lieu de supprimer le poste.

Il demande au conseil de bien vouloir donner son avis

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur FOREZ Daniel - 1^{er} adjoint, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

Où l'exposé de Monsieur FOREZ Daniel - 1^{er} adjoint, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

VALIDE la suppression d'un emploi d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe - durée hebdomadaire 35 heures,

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le 1^{er} adjoint - FOREZ Daniel

